

Code de conduite éthique

Siemenpuu – Fondation pour la coopération des mouvements sociaux sr
Mis à jour 14 décembre 2021

L'objectif de la Fondation Siemenpuu (Siemenpuu), tel qu'exprimé dans ses statuts, est de promouvoir la protection de l'environnement, la démocratie, les droits de l'homme et la justice sociale. La Fondation Siemenpuu s'identifie en tant que membre de la communauté mondiale des organisations de la société civile, partageant les valeurs fondamentales d'égalité et de droit à la vie bonne pour tous ; et les principes d'honnêteté, de fiabilité et de respect.

Le but de ce Code de conduite éthique est :

- de soutenir l'intégrité et la crédibilité de l'ensemble des activités, et d'établir la confiance du public dans la gouvernance de Siemenpuu et de ses organismes bénéficiaires ;
- de lutter contre les abus de pouvoir et empêcher que les personnes en situation de vulnérabilité soient exploitées par des personnes liées à Siemenpuu ou à ses organismes bénéficiaires fonctionnant avec les fonds fournis par Siemenpuu ;
- de s'assurer les procédures de suivi nécessaires en cas d'abus de pouvoir, dans le but de rendre justice à la victime, et de restaurer la confiance dans les organisations.

Siemenpuu et ses organismes bénéficiaires mènent leurs activités d'une manière qui renforce les structures démocratiques et est conforme aux conventions et déclarations des Nations Unies et de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et ainsi qu'aux meilleures pratiques des approches fondées sur les droits de l'homme. Les éléments clés sont résumés ci-dessous.

1. Le respect de la dignité humaine, des droits de l'homme, de la culture, de la religion et de l'idéologie et la protection contre toute forme de discrimination sont garantis à tous ceux qui participent aux activités. Toutes les activités doivent être exemptes de toutes sortes de discrimination.
2. Les activités se concentrent sur les personnes victimes de discrimination dans la société et les communautés. Ils s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté, de l'injustice et de la discrimination. Les activités visent à changer les attitudes et les structures discriminatoires dominantes.
3. La fourniture d'un soutien ne doit pas être subordonnée à la croyance idéologique ou religieuse ou à l'opinion politique des bénéficiaires, ni nécessiter une conversion ou empêcher la participation aux activités de coopération au développement. Une attention particulière doit y être portée lorsqu'on travaille avec des enfants et des jeunes mineurs. Les activités ne doivent pas être utilisées pour propager une idéologie, une religion ou une opinion politique.

4. Les activités promeuvent le dialogue pacifique et favorisent la paix et les partenariats dans les communautés. Les activités créent et utilisent des approches qui améliorent l'égalité de participation. Les activités sont strictement non violentes.
5. La bonne gouvernance favorise le développement durable. La corruption et la mauvaise gouvernance qui y est associée contribuent à un accès inégal au développement et affaiblissent la réalisation des droits de l'homme. Le travail de lutte contre la corruption et la lutte directe contre tout soupçon sont des actes conscients dans le but d'améliorer les résultats et les impacts des activités.
6. Les activités doivent être fondées sur une tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels et du harcèlement sexuel. Des mesures appropriées doivent être prises en cas de telles allégations.

Notification, violations et suivi

Les notifications de toute violation du présent Code de conduite éthique par des membres du personnel ou des bénévoles de Siemenpuu ou de ses organismes bénéficiaires peuvent être adressées au Président de la Fondation Siemenpuu, et des violations par le Conseil d'administration au Président de l'Assemblée Générale. Leurs noms et coordonnées sont visibles sur [le site Internet de Siemenpuu](#).

Tous les employés et bénévoles ont le droit et le devoir de signaler toute violation. La procédure et les responsabilités sont clairement définies lors de l'adhésion aux organisations et régulièrement lors de formations périodiques.

L'examen de ces notifications sera entrepris dès que possible. Les enquêtes seront menées de manière professionnelle et confidentielle en ce qui concerne l'anonymat de tout dénonciateur.

En cas de violations, il y aura un suivi et un soutien aux victimes, et la prévention des représailles contre les personnes qui ont notifié à l'organisation les violations des directives éthiques. Les conséquences des violations peuvent inclure l'avertissement, le licenciement et la remise de l'affaire aux autorités policières.